



Année 2007—n° 5

Date de parution : 30 mars 2007

# Snep retraités

## Bulletin d'informations

### Sommaire :

COR	page 2
Financer les besoins	page 4
Quelques informations	page 5
RAFP	page 6
Lettre aux candidats	page 7
CR réunion du 21/03/07	page 9
Les séjours	page 11
Congrès SNEP	page 12
Pétition AS	page 13
La syndicalisation Congrès FSU	page 15
Fiche syndicale Libre expression	page 16

Syndicat National de  
l'Éducation Physique de  
l'enseignement public  
(FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS  
Tél : 01.44.62.82.10  
Fax : 01.43.66.72.63  
Internet : louise.gavary@snepfusu.net

Directeur de publication :  
Jean Lafontan  
Imprimerie SNEP  
Trimestriel

N° commission paritaire :  
0307S07232  
N° ISSN : 1772-7634  
Abonnement revue 4,57€ -  
abonnement revue + suppléments  
6,10€

## C'est reparti

La question des retraites oblige à organiser la riposte sur deux fronts : celui des retraités et celui des actifs.

Pour les retraités, le pouvoir d'achat et la dépendance dont des questions lancinantes ; elles s'avivent. L'appauvrissement des retraités est un objectif politique qu'il va falloir faire comprendre à tous les actifs. La garantie d'une retraite décente est toujours d'actualité et nous pouvons parier, dans les années à venir, une montée en puissance de ces problèmes. Par ailleurs, l'idée d'un service public des retraités et personnes âgées doit s'approfondir tant cette question prend de l'importance.

Les arguments s'aiguisent entre certains décideurs pour pressurer les actifs : Si, en 2003, nous avons pu contrer quelques dispositifs essentiels, leurs animateurs reviennent à l'assaut et sont prêts à opposer actifs et retraités, salariés du public et privé, régimes spéciaux et régime général, inventer des possibilités de cumul retraite-emploi ou un chèque emploi pour assurer le 4<sup>ème</sup> âge etc. Nous le voyons, il y a toutes les raisons qu'ensemble, retraités et actifs nous organisons la lutte car ce sont bien les uns et les autres qui sont visés par un ensemble de forces politiques, économiques et idéologiques qui souhaitent, à tout prix, mettre à bas ce système solidaire de retraite par répartition pour rediriger, massivement, les sommes ainsi économisées, vers une économie qui ne fait que reconduire et creuser les inégalités existantes.

Fin mars des actions sont prévues pour alerter à nouveau l'opinion sur ces questions ; la permanence de l'action des retraités, montre, finalement, comme pour les actifs, que l'action durable, déterminée, tournée vers l'opinion, devient une constante de l'engagement.

Le SNEP organise au mieux ce besoin d'agir dont il revient à chacune et chacun, d'en démultiplier les effets.

**Jean LAFONTAN**  
**Secrétaire Général**

## C.O.R. horizon 2008 : bilan ...ou remise à plat

Dans le cadre des rendez-vous prévus par la loi de 2003, le Conseil d'Orientation des Retraites a remis le 20 janvier 2007 un rapport intitulé « *Retraites : questions et orientations pour 2008* » qui analyse la situation des régimes de retraite préalablement à l'élaboration, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 du rapport du gouvernement qui retrace l'évolution de la situation de l'emploi et de la situation financière des régimes...Ce rapport, rendu public, fait suite à celui paru en mars 2006 qui portait sur le « *plan d'action concerté pour l'emploi des seniors* », « *la loi de financement de la sécu pour 2007* », « *les négociations interprofessionnelles sur la définition et la prise en compte de la pénibilité en cours depuis 2005* » (et non encore achevées). Le rapport du gouvernement devra, en principe, être transmis au Parlement. C'est ensuite que se poserait au gouvernement la question de savoir si, *par décret*, il ajuste le calendrier de mise en œuvre de l'allongement de la durée d'assurance prévu à partir de 2009.

Ce rapport marquerait donc la fin d'une première étape 2003-2008 et les perspectives de la seconde. Ainsi s'organiserait un processus d'ajustement par étapes, dont la seconde est annoncée entre 2009 et 2012.

### **Bilan de la première étape :**

« *En 2008, l'alignement de la durée d'assurance requise pour l'octroi du taux plein dans le régime général et dans le régime de la fonction publique aura été réalisé : 40 années d'assurance validées dans l'ensemble des régimes concernés par la réforme* ».

**A partir de 2009 s'engagerait une nouvelle étape : passage progressif de 40 à 41 ans, à raison d'un trimestre supplémentaire par génération (nées en 1949, 1950, 1951, 1952 qui atteindront 60 ans en 2009, 2010, 2011, 2012).**

#### **- Evolution du taux d'activité des personnes de plus de 50 ans :**

Au 30/06/06, 270 000 personnes (dont 83% d'hommes principalement ouvriers...) ont bénéficié d'une retraite anticipée.

« *Le succès de ce dispositif s'explique notamment par le désir des seniors de partir en retraite au plus vite, renforcé par la crainte de modifications futures des droits, ainsi que par la volonté des employeurs de se séparer de leurs seniors* ».

Les départs anticipés demeurent par ailleurs, pour les employeurs, un moyen de gérer leur main-d'œuvre aux frais de l'assurance chômage. Le taux d'emploi des 55-65 ans reste faible en France, 38 %. L'âge moyen de cessation d'activité demeure aujourd'hui de 57 ans et demi...

Cette crainte expliquerait aussi, sans doute le succès relatif de la surcote – 24.7% en 2006) et les départs, malgré la décote, chez les fonctionnaires de l'Etat dès 60 ans (12.2% pour 3.3 trimestres en moyenne en moins).

#### **- Evolution du montant des pensions :**

La loi Fillon énonçait que « *tous les retraités doivent pouvoir bénéficier d'une garantie du pouvoir d'achat de leurs pensions* ».

Cette intention n'a malheureusement pas été suivie d'effet comme le souligne le dernier rapport du CERC : entre 1994 et 2004, pour les ¾ des retraités, le pouvoir d'achat de la pension moyenne diminuait de 0.3% (régime général) à 0.5% (fonctionnaires) par an (baisse due principalement à la hausse des taux de prélèvement et au décrochement des salaires pour le privé).

« *En 2004, les femmes disposaient d'un montant de retraite inférieur de 40% à celui des hommes ...Ainsi, 75% des femmes retraitées avaient une pension globale inférieure à 1200€/mois contre 37% des hommes... La faiblesse relative des retraites perçues par les femmes s'explique en grande partie par des carrières plus courtes et moins rémunérées* ». Le C.O.R. se borne à ce constat dans le rapport !...

Le bilan laisse donc apparaître la volonté gouvernementale, appliquée avec détermination, d'allongement du temps de travail et de réduction du pouvoir d'achat, fondés sur des projections statistiques exagérées. Ainsi selon la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (CCSS) le déficit de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) de 1.9 milliard d'euros en 2005 aurait dû passer à – 2.4 milliards d'euros en 2006 et –3.5 milliards en 2007. Or, les chiffres qui viennent d'être publiés le 18/03/07 par le gouvernement montrent un maintien à 1.9 pour 2006.

### **Une révision des données s'impose**

L'outil n'est donc pas aussi fiable qu'on veut le faire croire, et les nouvelles hypothèses de projection se doivent d'être examinées avec circonspection.

D'abord, parce que « *le grand nombre de scénarios proposés par l'INSEE permet d'évaluer la marge d'incertitude qui entoure ces nouvelles projections* ».

« *Assurer sur le long terme, l'équilibre financier du système de retraite constitue un objectif majeur...* ».

L'argument démographique qui a fondé la mise en œuvre de l'allongement du temps de travail est bousculé.

« *L'effectif de retraités dans le scénario de base présenté en mars 2006 ne peut être repris tel quel* ». Les

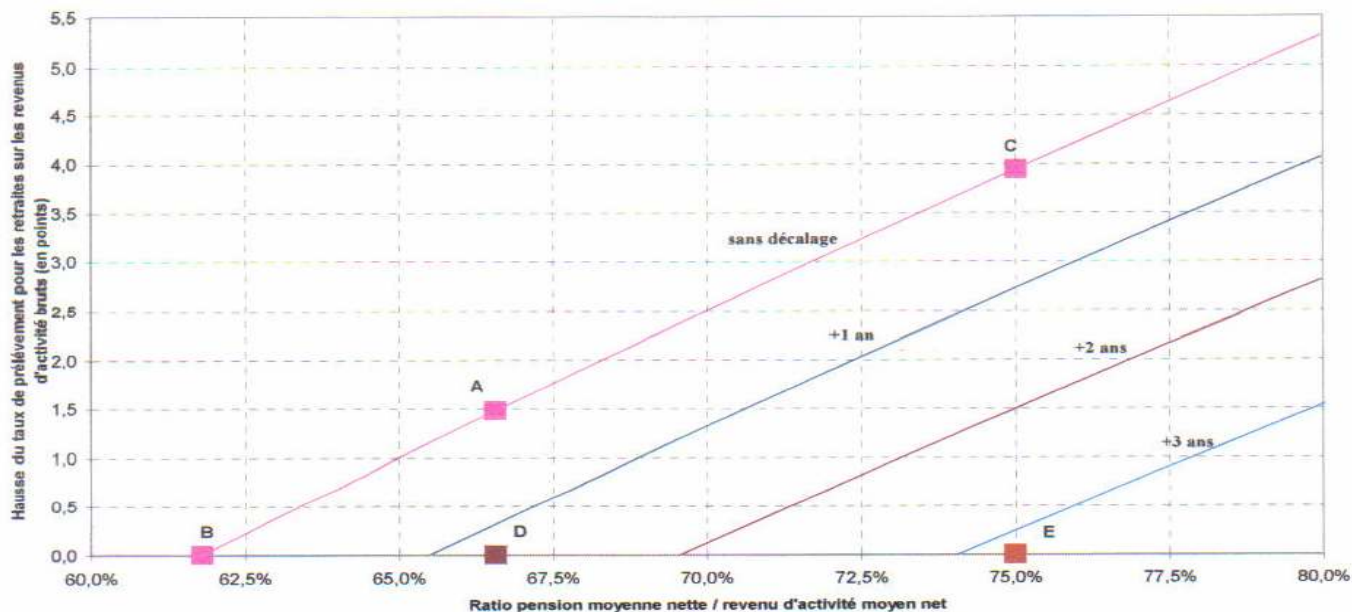
dernières projections de l'INSEE montrent que, quelque soit le scénario envisagé, la France devrait compter, en 2050, entre 1.3 et 1.4 actif pour un inactif de plus de 60 ans, contre 2.2 en 2005.

Les différentes hypothèses demeurent fondées sur un trinôme de paramètres, envisagés comme seuls leviers d'action à utiliser (recettes des régimes, niveau des pensions, âge de la retraite) dans un contexte où le taux de chômage serait ramené à 4.5% à partir de 2015 (hypothèse émise en 2003).

Cette hypothèse induit « une hausse des cotisations à l'assurance vieillesse, compensée par une baisse correspondante des cotisations à l'assurance chômage, et un accroissement des contributions aux régimes de la fonction publique ».

### Les choix pour assurer l'équilibre financier du système par répartition en 2020

Les trois leviers d'action en 2020 : prélèvements, niveau de pension et âge de la retraite



- **Point A** : scénario de base du Conseil : en 2020 le ratio « pension moyenne nette sur salaire moyen net » évalué en 2003 à 75%, ne serait plus que de 67% pour atteindre l'équilibre par effet combiné du recul de l'âge de retraite, d'une hausse des prélèvements

- **Point E** : 75% si augmentation des prélèvements et décalage de l'âge moyen de + 3 ans

- **Point B** : pas de décalage âge moyen, ni augmentation des prélèvements. Le besoin de financement serait couvert par des économies de prestation (ratio aux alentours de 62%)

- **Point C** : ratio 75 %, âge 40 ans, augmentation du taux de prélèvement pour la retraite de 4 points

- **Point D** : pas de hausse du taux de prélèvement, ratio aux environs de 67%, recul de l'âge moyen de départ en retraite, estimé à environ 5 trimestres.

**Ce système apparemment simple doit être interprété avec recul. « Ainsi, le cheminement qui permettrait d'atteindre chaque point caractéristiques B, C, D ou E en 2020 n'est pas connu ».**

La variante taux de chômage à 4.5%, la variante démographique (plus favorable que prévue, 2 enfants par femme) sont à prendre en compte avec réserve.

Ces hypothèses : recul de l'âge de la retraite (alors que le chômage persiste), diminution des pensions (alors que le pouvoir d'achat régresse), prélèvements plus élevés (alors que dans le même temps est développée l'idéologie du « moins d'impôt »),...sont inacceptables.

**Pour faire face au vieillissement de la population, au financement des retraites, l'enjeu réside dans les objectifs sociaux poursuivis à travers le système de retraite.**

Il est « de déterminer si cette question est renvoyée à chaque individu ou si elle relève d'un choix collectif s'inscrivant dans le cadre des solidarités collectives » (cf motion d'orientation bulletin national n°769, page 18). Les choix exposés par chaque candidat en cette période devront être examinés avec attention. Et le congrès du SNEP devra déboucher sur des contre propositions.

## Financer les besoins : comment, lesquels, mission impossible ?

**Améliorer les conditions de vie et de travail de tous, actifs et retraités**, cela nécessite de développer les services publics, d'investir dans la recherche, de recruter beaucoup de personnels qualifiés, y compris dans les secteurs non-marchands, de développer la santé (notamment la prévention) et de la rendre accessible à tous, d'améliorer salaires et pensions, de tous, et notamment les plus basses, de permettre l'accès de chacun aux loisirs et à la culture, de préserver et même d'améliorer l'environnement.... Il faut **dégager des moyens, considérables**, pour cela.

N'est-ce pas démagogique ? Peut-on oublier la dette et la concurrence ?!... Peut-on vraiment faire autrement qu'aujourd'hui et éviter de nous serrer la ceinture ? Comment ?

N'est-ce pas **LA question essentielle aujourd'hui ?**

**Elle exige débats** et non slogans ; elle demande une vision globale et non parcellisée ; les choix de société qu'elle implique devront être au centre de notre prochain congrès.

Quelques questions, souvent oubliées, se posent alors pour un nécessaire débat auquel nous vous appelons:

- **Vivre mieux peut-il être réduit à toucher davantage, de salaires ou de pensions ?** N'est-ce pas d'abord plus de services publics, plus de droits sociaux, un meilleur environnement, moins de pressions au travail, du temps pour les loisirs, la famille, la culture...toutes choses qui représentent un coût. Sommes-nous prêts à **payer plus d'impôts et de charges sociales** et, ainsi d'être en rupture avec les idées dominantes ? Mais, vivre mieux est-ce la même chose que vivre plus ?

- Payer pour couvrir SES besoins, perte d'emploi, de perte d'autonomie (le choix de la Libération ces risques, aujourd'hui croissent comme nous y entraîne le pouvoir de solidarité pour des couvertures périssables, de dysfonctionnements, qui coûtent... Le salut consisterait en vertues individuelles, complémentées par capitalisation !...



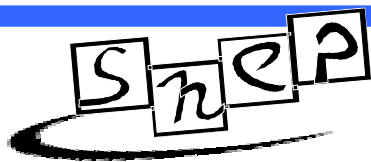
- **Les inégalités en seraient** entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas ; les conséquences sont évidentes. Comme le montre l'exemple caricatural des USA, la couverture pour les assurances et les pensions du feu : la santé est plus chère pour ceux qui ont des moyens élevés, elle coûte plus cher (5 fois plus de frais de gestion !). C'est toujours vrai quand l'assurance est privatisée, que les dépôts sont capitalisés, et l'incertitude s'accroît alors...

de retraite, de santé, de vie... cela peut se faire **collectivement** (en assumant collectivement) **ou individuellement** en place en abandonnant la solidarité sous prétexte de parce que ce sont les autres donc à développer les couvertures ou non, et notamment

**considérablement accrues** ne peuvent pas se payer sociales en sont évidentes. Comme le montre l'exemple caricatural des USA, la couverture pour les assurances et les pensions du feu : la santé est plus chère pour ceux qui ont des moyens élevés, elle coûte plus cher (5 fois plus de frais de gestion !). C'est toujours vrai quand l'assurance est privatisée, que les dépôts sont capitalisés, et l'incertitude s'accroît alors...

- La protection sociale française a été fondée sur le travail, sur les cotisations sociales et le contributif, assis sur les revenus du travail. Le « compromis de 45 » a permis de mettre en place des « assurances sociales » responsabilisant les entreprises ; ses effets ont été considérables et bénéfiques (vieux sortis de la pauvreté, santé remarquable en France malgré ses insuffisances, politique familiale efficace...) ; mais l'universalité (tous concernés), quoiqu'en progrès, n'a pas été atteinte : nombre considérable des sans emploi (jeunes en particulier, mais aussi fins de droits et seniors). La concurrence pose des problèmes nouveaux de financement. **Comment faire intervenir plus de fiscalité sans dédouaner les entreprises et sans supprimer les cotisations sociales, tout en évitant l'étatisation et le retour à l'assistance minimum ?**

« Chacun contribue selon ses moyens et perçoit selon ses besoins » ? Voir ! Si pour la santé, la couverture reste fondée (de moins en moins, compte tenu de la part décisive des complémentaires obligatoires ou non !) sur les besoins à prendre en charge et non sur les ressources du patient, dans d'autres domaines, retraites et chômage notamment, la couverture dépend de la contribution antérieure. Ainsi une indemnité de chômage ou



<http://www.snepfsu.net> Secteur retraités

une pension de retraite peut excéder 10 000 euros mensuels alors que les travailleurs peu rémunérés cotisent plus longtemps, sont souvent précaires et ont 8 années d'espérance de vie (et de retraite !) de moins ! **Ne faut-il pas rééquilibrer contributif et couverture de base**, dé plafonner les cotisations sociales et élever sensiblement les minima de retraites et de chômage ?

Ces questions ne doivent-elles pas être posées en même temps que les questions fondamentales que nous n'avons pas la place de développer ici, mais qu'il faudra reprendre pour notre congrès :

- **Une autre répartition des richesses produites est indispensable.** Alors qu'elles sont détournées vers les énormes profits industriels et surtout financiers. Cela pose la question d'**une fiscalité plus juste et plus efficace.**

- **Est-il nécessaire de produire plus, quoi, où et comment, pour vivre mieux** et assurer la satisfaction accrue des besoins sociaux et collectifs ? La croissance garantit-elle le progrès social ? La question du vivre mieux, -la santé, les droits, la solidarité, le développement culturel- peut-elle rester franco-française ?

Nous vous invitons donc à poursuivre le débat, persuadés que si **la lutte collective est indispensable**, elle doit **nécessairement se faire sur des bases claires et consensuelles.**

Edouard VERNIER

## Quelques informations utiles à connaître

### Retraites et produit intérieur brut (PIB)

De 1960 à 2000, le coût des retraites a grimpé de 5 à 12 points du PIB (soit une moyenne de 0,175 par an). En même temps les congés payés sont passés de 3 à 5 semaines, la retraite de 65 à 60 ans et la durée légale du travail de 40 à 35 heures pour certains. En 2003, le coût était de 12,3 points du PIB.

Le rapport CHARPIN (1999) évaluait le besoin de financement à 17,5 points du PIB en 2040 et à 15,8 dans le meilleur des cas.

Dans son rapport en 2006, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) estimait les besoins en 2050 à 16 points puis en 2007 à 14,6 points.

Donc entre 2000 et 2050, la France ne serait pas capable de faire le même effort, ou bien serait-ce qu'il faille orienter l'argent vers le CAC 40 ? Et ne pas tenir compte de la productivité (1 salarié produit 10 fois plus).

### Fiscalité

La progressivité de l'impôt a disparu pour la tranche allant de 24 000 à 62 000 euros par an au profit de la proportionnalité qui profitera vraiment de la « baisse » des impôts ?

### Part des salaires dans la valeur ajoutée

⇒ 69,1% en 1980

⇒ 60,6% en 2004

Secteurs marchand et non marchand

(Source INSEE)

Louise GAVARY

## La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)



Les collègues partis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont concernés... pour 5 euros annuel !

Plutôt que d'intégrer les « primes » dans le traitement pour le calcul des pensions, le gouvernement a choisi en 2003 d'instituer un régime de retraite obligatoire par capitalisation.

Le prélèvement est effectué depuis le 1/01/2005 sur nos « primes » dans la limite de 20% du traitement brut indiciaire.

Le taux 10%, 5% à la charge du fonctionnaire, 5% à la charge de l'employeur.

C'est un régime à « cotisations définies » et à prestations non garanties, une réserve financière est constituée et fait l'objet de placements...

C'est un régime par points, la valeur d'acquisition du point est fixé en 2006 à 1,017 euros (augmentation plus forte que celles des salaires).

*Exemple :*

*Nos primes représentent 1000 euros annuel*

*Cotisation = 50 euros + 50 euros employeur*

*Nombre de points acquis :  $100/1,017 = 98$  points*

*Valeur de service en 2007 = 0,04153*

*Rente annuelle :  $0,04153 \times 98 = 4,06$  euros transformé en un capital définitif de 106 euros.*

*Que de folies !*

*Exemple :*

*Un certifié hors classe, retraité le 31/08/05 à 60 ans avec 36 annuités, la réforme Fillon coûte une perte mensuelle de 59,42 euros (713 euros annuel). Sans heures supplémentaires, il aura cotisé à la RAFP sur l'ISOE pendant 8 mois et acquis 152 points. Il recevra un capital de 161,2 euros.*

*Le fonctionnement de la RAFP n'est pas simple et comporte des anomalies. Le conseil d'administration est actuellement sans président. Pour plus d'informations, consulter le site de la FSU <http://www.fsu.fr> (Pour info n°374).*

**Louise GAVARY**

<http://www.snepfsu.net> Secteur retraités



## Proposition de lettre à envoyer aux : - Candidats à l'élection présidentielle - Députés de votre région

Madame, Monsieur,

*Enseignant(e) d'Education Physique et Sportive à la retraite, je tiens à vous faire part de mon indignation à l'égard du sort qui est fait à cet enseignement et, par voie de conséquence, a pour effet de porter un grave préjudice à la formation de la jeunesse.*

*La décision politique de rayer l'EPS du socle fondamental de la scolarité, ainsi que le projet de modification des qualifications et services des enseignants, constitue une très grave atteinte à une discipline que 50 années de lutte et d'efforts avaient réussi à doter d'une incontestable valeur éducative.*

*Comment ne pas ressentir amertume et colère devant la suppression de 2500 associations sportives, scolaires dans les établissements les plus difficiles c'est-à-dire là où les besoins sont les plus criants et indispensables ?*

*Comment admettre que 50 000 jeunes se trouvent ainsi exclus de la pratique sportive, les filles étant, dans cet abandon programmé, les principales victimes ?*

*L'existence du sport scolaire et son organisation sont bien une originalité du service public d'Education français. Prolongement de l'EPS, le sport scolaire est une école de l'engagement, du partage et du vivre ensemble, de l'entraînement, du travail, du progrès, du dépassement de soit, de l'appropriation d'une culture moderne.*

*Diminuer de façon drastique les recrutements des postes au CAPEPS – de 1200 à 400 – appauvrit d'une façon particulièrement grave et inacceptable l'EPS et le sport scolaire, alors qu'il faudrait 2500 postes pour un bon fonctionnement. Les jeunes en sont les principales victimes. En outre, cela aggrave considérablement les conditions de travail des enseignants et prive des centaines de jeunes professeurs en formation d'un emploi auquel ils aspirent. Contrairement à ce qui s'écrit - ceux d'entre eux qui s'engagent dans cette filière trouvent un emploi tant dans l'enseignement que dans d'autres structures.*

*Dans des conditions plus ou moins favorables, la génération à laquelle j'appartiens a participé à l'évolution de l'EPS avec le constant souci de l'inscrire dans une perspective éducative. Cette génération a aidé les élèves à acquérir des habitudes de vie personnelle active et dynamique tant dans le domaine de la santé que dans celui des loisirs actifs, et aussi à s'ouvrir vers des attitudes sociales ouvertes, et à les prévenir des dérives du sport: Je me réjouis que les jeunes qui nous ont succédé, reprenant le flambeau, fassent preuve de la même exigence, et, ceci, avec un enthousiasme d'autant plus méritoire que le contexte dans lequel ils doivent exercer leur fonction, est souvent loin d'être gratifiant et porteur de précarité.*

*Je ne me résignerai pas à la destruction en cours de cet enseignement indispensable pour tous les élèves et particulièrement pour les plus fragiles. Aussi je compte sur votre engagement et votre intervention pour faire prendre en compte les mesures nécessaires à la vitalité et à la bonne santé de nos enfants.*

*En tant que retraité(e), j'entends bien continuer à contribuer au développement de la nation dans les domaines économique, social et culturel. En tant que citoyen(ne), je demeurerai attentif(ve) à la nature des orientations arrêtées dans ce sens.*

*Croyez, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma vigilance quant à la signification des décisions que vous vous engagez à prendre concernant le projet éducatif que vous formerez pour la jeunesse.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.*

A.....le.....  
Signature

**Les adresses des candidats à l'élection présidentielle se trouvent en page 8**

Monsieur SARKOZY Nicolas  
UMP  
55 rue de la Boétie  
75008 PARIS

Monsieur Olivier BESANCENOT  
LCR  
2, rue Richard-Lenoir  
93100 Montreuil

Madame Ségolène ROYAL  
Parti Socialiste  
10, rue de solférino  
75333 Paris Cedex 07

Madame VOYNET Dominique  
LES VERTS  
247, rue du Faubourg Saint-Martin  
75010 Paris

Monsieur BAYROU François  
UDF  
133bis rue de l'université  
75007 PARIS

Monsieur José BOVÉ  
M. Gérard Delbreil (UAB)  
Bru  
46250 MARMINIAC

Madame BUFFET Marie-George  
PCF  
2 place Colonel Fabien  
75167 PARIS CEDEX 19

Madame Arlette LAGUILLER  
LUTTE OUVRIERE  
BP 233  
75865 PARIS CEDEX 18





## Compte rendu du groupe « retraités » du 21/03/07

**Présents :** Jacques Silhol, René Deleplace, Suzanne Forget, Andrée Zelez, Nicole Leraux, Daniel Leroy, Alain Lesimple, Yvon Adam, Denise Desaigne, Jean-Charles Perducat, Annie Perfettini, Paulette Cadet, André Collet et Martine Besseige, Michel Ossakowsky, Jacques Rigollet, Gisèle Gastine, Yan Lequeux, Louise Gavary et Edouard Vernier.

Nous pouvons nous réjouir de la bonne participation au groupe national retraités.

**Excusés :** Michèle Buclon, Michèle Baffalio, Pierre Zindy, Françoise Robinet, Jean-Louis Moreau.

### SITUATION REVENDICATIVE (Yvon, qui ajustera mes notes) :

Nous sommes concernés par ce qui se passe aujourd'hui et nous avons la responsabilité de contribuer à surmonter incertitude et désorientation.

Yvon brosse le tableau de la situation préélectorale qui ne peut dissimuler la situation de crise : « fracture sociale » accrue, inégalités croissantes, pouvoir d'achat en baisse, privatisation du sport en cours (cf INSEP), JS centré sur le seul haut niveau, sport de masse sacrifié, EPS et sport scolaire sabotés... Le RV de 2008 pour les retraites sera décisif.

La mobilisation, notamment du SNEP (CNOSF, bastille...), souvent importante, se heurte à un mur.

**La discussion** a porté sur : la responsabilité et la contribution possible des retraités ; la méthode autoritaire employée pour brader l'INSEP ; le désarroi des collègues, notamment les plus jeunes ; la nécessité de remettre la situation en perspective ; l'utilité de joindre défense et attaque sur nos propositions de progrès ; les risques liberticides visant à étouffer les luttes nombreuses d'aujourd'hui ; l'individualisation croissante et encouragée ; la méritocratie qui divise ; le désintérêt pour le collectif (partis et syndicats) au profit du local et de l'associatif ; le piège que constituent les actuelles présidentielles médiatisées ; le bourrage de crâne efficace auquel nous peinons à faire face...

### LE DERNIER RAPPORT DU COR du 20/1/07 (Yan, qui ajustera) :

Il porte essentiellement sur le régime général, la FP paraissant oubliée... mais visée par extension !...

**1/ Le bilan de la 1<sup>er</sup> étape de la loi :** Échec, notamment pour l'emploi des + de 50 ans et des jeunes, pour la situation financière non réglée (volontairement ?). Il faudrait donc accentuer les régressions ! Les carrières longues arrivent à extinction, l'assurance-chômage pompe toujours l'argent attendu, le report de l'âge de départ est peu modifié, les pensions baissent, décote et surcote ont eu peu d'effet incitateur sur l'âge de départ, les femmes voient les inégalités les frapper toujours plus...

**2/ La nouvelle étape et les « préconisations du COR » :** La FSU met en cause ces préconisations et leurs fondements, et surtout la prolongation de la durée de cotisation exigible reportant par décret l'âge d'un trimestre par an. Les projections vers 2020 et 2050 (!) tablent (à nouveau !) sur un chômage à 4,5%. Plusieurs paramètres possibles : Réduction du taux de remplacement de 75% à 67% et allongement de 5 trimestre pour maintenir le taux de cotisations ; maintien à 75% en retardant de 3 ans le départ en retraite en alourdissant les cotisations ; maintien de l'âge de départ et du taux de cotisation en réduisant le taux de remplacement à 62% ...

**la discussion porte sur :** Le caractère aléatoire des prévisions, l'ignorance de l'effet fécondité favorable en France, le refus des « charges », le diagnostic non partagé, le maintien de la FSU au COR contre l'avis de ses minoritaires, le fonds de réserve et la responsabilité socialiste dans la situation actuelle, les fonds de pension qui jouent contre l'emploi et le financement des retraites, les bases truquées des calculs oubliant que les richesses peuvent être mieux partagées et aussi que la productivité du travail est plus décisive que le rapport actifs-retraités (« taux de dépendance »). Autre choix est possible que celui de la régression des retraites à venir qui jouerait contre les actifs mais aussi contre les retraités actuels.

### LA MGEN FACE À SES CHOIX (Edouard) :

X. Bertrand se vante aujourd'hui du succès de la « réforme » de 2004 alors que le coût accru est reporté sur les familles et les mutuelles, poussant à la couverture individuelle complémentaire, mettant en difficulté financières les mutuelles mais satisfaisant les assurances privées et aggravant la situation des plus pauvres réduits à l'assistance. Il semble que la MGEN, faute de lutter réellement contre la « réforme » qui accroît son envergure, s'orienterait vers des « adaptations » parfois dangereuses : oui à la rationalisation de la gestion, non à la dérive assurantielle (options, reste à charge accru, individualisation...). À suivre et vigilance !

**La discussion rapide porte sur :** Les difficultés qui en résultent pour les salariés de la MGEN : quelles alliances avec eux ? Les « soins de confort » de substitution ; la vie des sections départementales et l'utilité de notre présence ; la nécessité que la presse syndicale et la FSU se saisissent de ces questions et appuient les militants qui s'investissent dans la MGEN.

**LES SÉJOURS** (Suzanne et Yvon) : Faire une relance.

62 inscrits pour les 4 séjours 2007 (57 l'an dernier). Des places restent disponibles pour les 3 CREPS. Recenser les propositions pour 2008 et faire le point au moment du congrès. D'ores et déjà sont envisagés une croisière en Martinique (Jean-Paul et Pansiot-Villon) et un « séjour régionalisé » en Sologne (Édouard). Solliciter d'autres propositions.

Michel Rotenberg et Jean-Paul Tournaire, pour des raisons comptables, proposent de mettre en place un « compte spécial SNEP secteur retraités ». Il s'agirait d'ouvrir une ligne spéciale du budget prise éventuellement en charge par Yvon, Suzanne et Louise avec l'aide efficace de Sylvie (notre secrétaire). Il ne s'agit pas d'une caisse spécifique ni de la mise en place d'une association. Le groupe est vigilant pour éviter toute marginalisation des retraités à cette occasion.

L'orientation des « rencontres » est confirmée : permettre aux retraités du SNEP des activités ensemble, la découverte d'un environnement humain et culturel, avoir des débats syndicaux (spécifiques ou généraux) et sociétaux, l'ensemble pour un coût raisonnable.

Des séjours à thèmes pourraient être envisagés.

**LES RETRAITÉS ET LE CONGRÈS DU SNEP 2007** (Edouard) :

Les retraités ont besoin du SNEP et le SNEP a besoin des retraités, pas seulement de leurs cotisations ou de leurs contributions matérielles. Le congrès 2007 et sa préparation sont des occasions de le confirmer.

Il ne s'agit pas seulement de nos revendications spécifiques : PA des pensions, accueil dans des structures adaptées... Il ne s'agit pas seulement non plus d'un soutien aux revendications des « actifs » et à la défense du métier - EPS et AS - pour lequel nous nous sommes battus, non sans succès. Il s'agit de renforcer, ensemble, nos revendications, et notamment celles –essentiels- qui sont communes: emplois, notamment des jeunes, santé, services publics, environnement, accès à la culture... Cela exige de débattre ensemble : nous avons des choses à dire, notamment sur le pourquoi du comment, sur la mise en action et sur l'organisation du SNEP ; nous pouvons y contribuer utilement.

Les textes diffusés dans le récent bulletin du SNEP préparatoire au congrès –orientation et thèmes- méritent un examen attentif et critique pour rendre notre congrès efficace, et pas seulement sur les revendications qui nous concernent plus directement (retraites, santé, services publics...).

**Appel à réflexion collective mais aussi à participation à la préparation et au déroulement des congrès départementaux, académiques et national. Appel aussi à participation aux instances du SNEP (S2, S3, CDN)** tout en tenant compte du rythme spécifique des retraités.

2 retraités Yan Lequeux et Louise siègeraient dans le futur CDN. La question du renouvellement à venir nous est posée.

Dans l'immédiat, faisons le nécessaire pour **être en nombre convenable au congrès du SNEP 2007 à Amiens du 4 au 8 juin**. La place des retraités dans le SNEP devra y être débattue.

**La discussion** : Faire connaître notre activité dans le bulletin national ; rédaction d'une lettre interpellant, de notre point de vue, les candidats (propositions d'amendements à la lettre de Louise dans les 48 heures) ; nous avons des choses à dire sur le thème 2 (École, EPS et AS) ; « vivre mieux », c'est aussi avoir accès à la culture ; proposition d'un texte des retraités à soumettre au congrès (EV fait un projet) ; les difficultés de renouvellement des cadres syndicaux doit nous inciter à apporter une aide (accrue ?) ; refuser l'expression de retraités « inactifs » ; René insiste sur la nécessité de dépasser les slogans au profit des contenus réels et sur notre triple mission : faire face à la situation dégradée, l'inscrire dans une histoire et ouvrir des perspectives de développement (exemple de l'intégration universitaire et impasse de cadres des IUFM coupés du terrain...) : Il devrait l'écrire !

**SYNDICALISATION** (Louise) :

Progrès, chez les retraités (850, soient 8,74% de l'ensemble du SNEP) mais encore 100 non resyndiqués (600 en 10 ans !) Individualiser les relances.

**CONGRÈS FSU ET ACTION** (Louise) :

Nous avons maintenant à mettre en place, à tous les niveaux, les nouvelles « structures FSU des retraités », avec le souci de l'efficacité, contre le formalisme et sans coupure avec les instances de la FSU. Il y a beaucoup à faire !...

**Fin mars, action décentralisée avec la FGR.** Quelle place de la FSU ?...

Réunion close à 17 heures.

**La prochaine réunion du groupe sera fixée au congrès.  
Le prochain bulletin retraités part fin mars.**

## Les séjours

A ce jour, 62 collègues se sont inscrits aux 4 séjours proposés, c'est-à-dire que le chiffre total des inscrits en 2006 est dépassé (57). Nous sommes donc dans une bonne dynamique qui répond à des attentes.

Le séjour en montagne dans le Queyras, en raison de sa nouveauté, et de son impulsion par Marcel Berge, fut le premier complet (19 inscrits).

Les séjours de bord de mer, dans les CREPS, restent « ouverts » pour les collègues qui souhaiteraient y participer.

Actuellement :

- A Antibes (du lundi 25 juin au dimanche 1<sup>er</sup> juillet) il y a 14 inscrits
- A Dinard (du lundi 3 septembre au dimanche 9 septembre) il y a 14 inscrits
- A Boulouris (du lundi 8 octobre au dimanche 14 octobre) il y a 15 inscrits.



Vous pouvez nous demander la liste des inscrits avant de vous décider.

Rappelons que cette initiative s'inscrit dans la « Vie du SNEP », elle est l'occasion de « retrouvailles » et de nouvelles rencontres avec tous ceux qui ont œuvré à inscrire l'éducation physique dans le temps scolaire pour tous les enfants et les jeunes, garçons et filles.

Nous avons tant de choses à nous dire et à échanger, la réussite des séjours de 2005 et 2006 en ont été la preuve.

Les programmes proposés élaborés avec les suggestions de tous, permettent à chacun d'y trouver son compte quelque soit l'âge, la condition physique, ou les goûts. Libre aussi de privilégier, le farniente, les bains de mer ou les excursions !

Nous avons proposé trois pôles d'intérêts :

- Une diversité d'APS,
- Une connaissance du « milieu » où sont implantés les stages, avec excursions et rencontres avec des responsables locaux,
- Des échanges et débats relatifs à la vie sociale, à l'éducation, à la culture, à la politique...

Les activités proposées sont des « possibles », facultatifs et toujours adaptables. Les conjoints non professionnels trouvent aisément leurs « marques ».

Ni « Club Med », ni stage syndical, si stage professionnel, l'objectif est de gérer la rupture avec le « terrain » et la continuité avec la vie sociale. C'est aussi d'assurer une « passerelle » entre les « actifs » et les retraités. Une « Université d'été » pour retraités, inédite, libre et originale.

**Yvon ADAM**



Nouveau séjour : Le Queyras

## Le congrès du SNEP 2007 concerne les retraités : participez

Du 4 au 8 juin prochain, se déroulera à Amiens notre congrès national du SNEP.

Les retraités du SNEP seront-ils aussi présents que nous le souhaitons dans sa préparation (AGD et congrès académiques) et dans sa tenue ?

Nous savons que subsiste encore, dans la tête des retraités comme dans celle des actifs, l'idée que le maintien de la syndicalisation des retraités au SNEP relève de la seule solidarité envers les actifs ou de la reconnaissance au SNEP et au syndicalisme plus généralement pour ce qu'ils leur ont apporté, dans leur vie professionnelle et la défense de leurs droits sociaux.

Pour le groupe national des retraités du SNEP, cela est loin de faire le compte !

- Comme retraités, **nous avons encore des revendications, certaines spécifiques** –pouvoir d'achat des pensions, aide à la dépendance, suivi médical et structures adaptées, vie sociale et culturelle riche et adaptée aux retraités par exemple...- et elles ne seront pas prises en compte sans notre intervention déterminée, avec la FSU et les UCR.
- Comme enseignants d'EPS, ayant eu à nous battre à de multiples reprises **pour faire reconnaître et développer une EPS et un sport scolaire de qualité**, nous n'accepterons pas leur remise en cause injustifiée. Nous sommes concernés, et pas seulement par solidarité avec les élèves et les actifs. Peut-être avons-nous aussi à rappeler, notamment à nos jeunes collègues, l'histoire des luttes menées, de leurs difficultés renouvelées mais aussi de leurs succès pour la place de notre discipline et de ses enseignants à l'école...
- Avec les actifs, et pas seulement avec les enseignants d'EPS, nous mesurons l'ampleur de **la nouvelle bataille à mener, très prochainement, pour le maintien et l'amélioration des pensions de retraites et même pour le droit à une retraite décente**. Nous n'accepterons pas les régressions programmées concernant le report de l'âge ouvrant droit à la retraite, l'abandon de « la budgétisation des pensions » et de la « répartition » ouvrant la voie à des retraites amputées, individualisées et complémentaires, assurantielles, par capitalisation comme le RAFP. Nous savons bien que les retraités actuels ne seraient pas plus épargnés par une nouvelle mise en cause des retraites.
- **L'indexation des pensions de retraites sur les prix** instaurée par la loi Fillon, non seulement divise les luttes des actifs et des retraités, mais aboutit, contrairement à ce qui s'est passé dans les décennies précédentes, à priver les retraités des fruits de la croissance : aucune revalorisation future des pensions quand on part en retraite ?!...  
Surtout, peut-être, **l'essentiel des revendications est commun aux retraités et aux actifs**. Qu'il s'agisse du maintien d'un système de soin de qualité, du développement des services publics ouverts à tous, du développement de l'emploi, de la qualité environnementale, de l'accession facilitée au logement, de la reconnaissance du droit d'accès à la culture...nous sommes bien concernés par les mêmes préoccupations essentielles.

**Le congrès du SNEP aura donc à se prononcer sur la place des retraités dans leur syndicat, sur les revendications à défendre en commun, sur les luttes à entreprendre ensemble, pour une autre création et une autre répartition des richesses, sans doute pour d'autres choix de société. Cela ne doit pas se faire, ne peut pas se faire sans les retraités, avec les actifs.**

**Alors ! À bientôt aux congrès ! avec de nombreux retraités !**



### Non à l'affaiblissement du sport scolaire !

C'est une chance pour tous les jeunes scolarisés en collège et lycée de pouvoir découvrir et pratiquer chaque semaine de multiples activités sportives et artistiques au sein de leur établissement scolaire.

Le forfait de 3h d'animation de l'association sportive dans le service de tous les enseignants d'EPS est essentiel pour le maintien, le développement et la démocratisation de la pratique physique et sportive pour tous les jeunes.

Avec les enseignants d'EPS, nous demandons le retrait du nouveau décret et de l'arrêté ministériels et l'ouverture de négociations pour de nouvelles propositions qui redonnent toute leur place à l'EPS et au sport scolaire.

	NOM-PRENOM	QUALITE	COMMUNE - DPT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Stade de France 17/03/07



Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public (FSU)

**A renvoyer au SNEP National secteur sport scolaire 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS**



## Syndicalisation

Syndiqués le 20 mars 2007 = 850

Non resyndiqués = 100

Collègues partis à la retraite en 2006 qui ont réadhéré au SNEP = 138

Collègues retraités qui se resyndiquent = 14

400 retraités ne se sont pas resyndiqués entre 2000 et 2006.

Environ 1100 collègues ont pris leur retraite en 2006, 320 environ, étaient syndiqués. Seuls 40% renouvellent leur adhésion au SNEP... Pourquoi ?

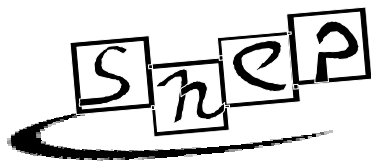
Cette question taraude les militants qui ne se résignent pas à voir s'éloigner des collègues qui pendant de longues années ont mené des combats difficiles avec le SNEP.

Alors ? Désintérêt, le sentiment que les retraités n'ont plus leur place, volonté de couper avec la profession, désaccord ?

C'est parce que nous restons persuadés que les luttes se mènent collectivement jeunes et âgés, hommes et femmes, public et privé que nous ne nous résignons pas à cet état de fait. La loi sur la réforme des retraites de 2003 porte obligation à rouvrir le chantier avec comme objectif de s'en prendre aux régimes spéciaux. Dans le même temps, le gouvernement martèle que les pensions des agents de la fonction publique pèsent dans le budget de l'Etat.

Nous ne sommes pas, sans mobilisation durable et persévérante, à l'abri de régressions sociales, culturelles et de civilisation.

Nous renouvelons notre appel aux 100 non resyndiqués, aux syndiqués qui ne se sont pas resyndiqués lors de leur départ à la retraite, à rejoindre le SNEP (voir article Edouard VERNIER).



Louise GAVARY

<http://www.snepfsu.net> Secteur retraités

## Congrès de la FSU fin janvier 2007

Gérard Aschiéri dans son rapport introductif a rappelé que la FSU ne devait pas limiter son action à la défense des intérêts corporatifs mais « qu'elle avait fait le choix de s'intéresser et d'intervenir sur toutes les grandes questions de société ».

Congrès dense de par le contenu et les interventions (éducation, recherche, services publics, fiscalité, etc... syndicalisme et représentativité).

La journée consacrée à l'étude des 4 thèmes et à leurs amendements fut suivie de débats en séance plénière (voir Pour).

Certains thèmes concernaient plus particulièrement les retraites, la protection sociale, Edouard pour le SNEP est intervenu.

La question de l'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération Syndicale Internationale) n'a pas été tranchée. Les syndiqués seront consultés fin juin.

La création d'une « section fédérale des retraitées » qui se décline au niveau départemental et régional nécessite que les retraités du SNEP prennent toute leur place dans ces instances et les fassent vivre.

Des actions se sont tenues dans les départements initiées par les UCR (Unions Confédérales des Retraités des grands syndicats) et la FGR, sans que la FSU apparaisse en tant que telle alors qu'elle est la première fédération de la Fonction Publique d'Etat.

Cette nouvelle organisation doit nous permettre de nous faire entendre comme retraités des syndicats de la FSU et pas seulement comme adhérents à la FGR. La représentativité de la FSU en sera confortée d'autant plus.

Certains d'entre nous participent aux sections départementales de la FSU avec les actifs. Nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour faire vivre nos revendications et celles des actifs dont certaines nous concernent.

Louise GAVARY

## IDENTITE

sexe  F  M

date de naissance / / 19

nom

nom de JF

prénom

TELEPHONE  
 ☎ fixe      ☎ mobile  
 06-

## ADRESSE

code postal et localité

@adresse electronique (écrire lisiblement)

## JE CHOISIS DE PAYER PAR

- un seul versement  
 en plusieurs versements:.....

Date des retraits  
 (date du dernier chèque le 5 juil. 07)

le 05 /  
 le 05 /  
 le 05 /  
 le 05 /  
 le 05 /

chèque(s) à l'ordre du : SNEP.....

## Cotisations Retraités

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1300€	entre 1301€ et 1500€	entre 1501€ et 1700€	entre 1701€ et 1900€	entre 1901€ et 2100€
	1 59 €	2 66 €	3 73 €	4 80 €	5 88 €
Grpe et Cotis	entre 2101€ et 2300€	entre 2301€ et 2500€	entre 2501€ et 2700€	entre 2701€ et 2900€	supérieure à 2900€
	6 96 €	7 103 €	8 111 €	9 118 €	10 125 €

### Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaire me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au: SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date      signature

L'attestation de réduction d'impôts sera délivrée pour la déclaration des revenus 2006 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2006.



## Libre expression

Ce bulletin correspond-il à vos attentes ? Quels sujets aimeriez-vous y voir traités ?

Pour quelles revendications le SNEP doit intervenir avec la FSU (pouvoir d'achat, logement, dépendance, société, la discipline.....) ?

**PARTICIPEZ AUX CONGRES DEPARTEMENTAUX DU SNEP  
 POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIETE**